

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34
Présents : 29
Votants : 30

N° ordre : 23-123

N° ordre dans la séance :

DE-12122023-04

Date de la convocation :
05/12/2023

Date de la publication :

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze décembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE Franck.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, Marc GUILLAND, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Marc MEO, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoint, Danielle CALLET, Thierry DEHAY, Marie-Françoise SONZOGNI, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Christelle MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Déborah GLEYZE, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER conseillers

Absents excusés : Sylvain BOIS, Mélisande MACONE, Eric BONNET (procuration à J.M. DUPONT), Thierry DRAPIER, Dominique SCALMANA

Secrétaire de séance : Katerina CHAPMAN

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE DE CULOZ-BEON AU SERVICE DT-DICT DU CENTRE REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (CRAIG)

Monsieur Claude FELCI, Adjoint délégué à l'Urbanisme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution,

Vu la mise à disposition par le Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique d'un service mutualisé de traitement des Déclarations de Travaux et Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT),

Considérant que le service mutualisé DT-DICT du CRAIG permet de répondre aux obligations de déclaration des exploitants de réseaux dans le cadre de la sécurisation des travaux à proximité des réseaux enterrés (décret n°2011-1241),

Propose au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au service DT-DICT du CRAIG ci-annexée,
- Dit que les crédits nécessaires à cette adhésion sont inscrits au budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal :

APPROUVE ces propositions,

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire

Franck ANDRE MASSE

